Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le 12/10/2026
ID : 013-211301197-20261001-D_9_VII_2026-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE
COMMUNE DE CARNOUX-EN-PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 1er octobre 2026

Nombre de membres : 29
Membres en exercice : 29
Membres présents : 26
Membres absents excusés avec procuration : 3
Membres absents excusés sans procuration : 0

Le premier octobre deux mille vingt-six, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Carnoux-en-Provence, dans la salle du conseil municipal, sur la convocation de Monsieur le Maire, en date du vingt-cinq septembre deux mille vingt-six.

Membres présents :
Mesdames et Messieurs BOULAND, PARIAUD, SEGARRA, GERMANN, GRUSSENMEYER, HOVANESSIAN, RIBES, DE BRABANDERE, MONNET, LUNARDELLI, PAQUIS, MARCEL, DOMINGUES, BONIS, LAGANA, MORDENTI, ANDREANI, MYCAT, RICARD, GARCIA, BERNELIN, ROUX, JOUFFREY, SAUVAN, M-A RICARD, VINCENT

Membres absents excusés ayant donné procuration :
M. COLIN à M. GERMANN, M. RAFFETTO à Mme GRUSSENMEYER, Mme PRESSOIR à M. PARIAUD.

Secrétaire de séance : Mme MORDENTI

DELIBERATION N° 9-VII-2026
SECURITE DES BIENS ET DES PERSONNES
APPROBATION D'UNE CHARTE DE JUMELAGE AVEC LA 7EME COMPAGNIE MULTI-TECHNIQUE DU 4ÈME RÉGIMENT DU MATERIEL

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune avait conclu une charte de jumelage avec la 7ème compagnie multi-technique du 4ème régiment du matériel en 2015.

Ce jumelage implique que les signataires s'accordent à développer ensemble une politique globale de partenariat et d'échanges favorisant l'organisation d'activités conjointes lors notamment des commémorations officielles ou des cérémonies patriotiques.

Ce partenariat vise également au développement de l'esprit de défense, au devoir de mémoire et au renforcement du lien Armée-Nation.

Dans une démarche de rapprochement et d'amitié entre la commune et les forces armées présentes sur le territoire de la commune, il est proposé de renouveler cette charte.

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable de la commission « Sécurité des personnes et des biens » du 28 septembre 2026,

VU le projet de charte annexé à la présente délibération,

CONSIDERANT qu'il appartient au conseil municipal de se prononcer sur un jumelage entre la ville et le avec la 7ème compagnie multi-technique du 4ème régiment du matériel en 2015,

CONSIDERANT que cette charte scelle l'amitié et le soutien mutuel entre la commune et l'armée qui s'exprime notamment lors de l'organisation des commémorations officielles et cérémonies patriotiques,

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le 12/10/2026
ID : 013-211301197-20261001-D_9_VII_2026-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **APPROUVE** la charte de jumelage telle qu'annexée à la présente délibération.

- **AUTORISE** le Maire à prendre tout acte et signer toutes conventions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à 24 voix pour
2 abstentions (Mme M-A RICARD, M. VINCENT)

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Nicolas BOULAND

